

## MINISTERIE VAN ONDERWIJS

## Arrest van de Raad van State

Bij arrest nr. 34 237 van 27 februari 1990 vernietigt de Raad van State het besluit van de Vlaamse Executieve van 5 april 1989 betreffende de organisatie van het secundair onderwijs.

## « MINISTERIE VAN ONDERWIJS »

## Arrêt du Conseil d'Etat

Par arrêt n° 34 237 du 27 février 1990, le Conseil d'Etat annule l'arrêté de l'Exécutif flamand du 5 avril 1989 relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire.

## COMMUNAUTE FRANÇAISE — FRANSE GEMEENSCHAP

## MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Protection du patrimoine  
Classement comme monument et comme site. — Erratum

A la page 5192 du *Moniteur belge* du 23 mars 1989, lire « site » au lieu de « monument » avant « conformément ».

## VERTALING

## MINISTERIE VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP

Bescherming van het patrimonium  
Rangschikking als monument en als landschap. — Erratum

Op bladzijde 5 193 van het *Belgisch Staatsblad* van 23 maart 1989, « landschap » in plaats van « monument » lezen vóór « overeenkomstig ».

## REGION WALLONNE — WALLONISCHE REGION — WAALSE GEWEST

## MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

## Nominations

Par arrêté de l'Exécutif régional wallon du 5 janvier 1990, M. Burton, Pierre, est nommé à titre définitif au grade de secrétaire d'administration à la date du 1<sup>er</sup> novembre 1989.

Par arrêté de l'Exécutif régional wallon du 5 janvier 1990, M. Denis, Emmanuel, est nommé à titre définitif au grade de secrétaire d'administration à la date du 16 octobre 1989.

## Admissions au stage

Par arrêté de l'Exécutif régional wallon du 8 janvier 1990, M. Degroot, Philippe, est admis au stage en qualité d'ingénieur à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1990.

Par arrêté de l'Exécutif régional wallon du 8 janvier 1990, M. Houtain, Alain, est admis au stage en qualité d'ingénieur à la date du 1<sup>er</sup> février 1990.

## Rénovation de sites d'activité économique

Un arrêté ministériel du 30 janvier 1990 :

— décide que le site d'activité économique n° SAE/MSV7, dit « S.N.C.B. », à Saint-Vith, et comprenant les parcelles cadastrées section B, n° 89w2, 89v, 89t, 89c3, 86h, 86g, 86d, 89x, 89y, section D, n° 99a, ainsi que l'assiette de l'ancienne ligne de chemin de fer n° 48 sur une longueur de 1,559 km, propriété de la S.N.C.B. et non cadastrée, est désaffecté et doit être rénové;

— affecte le site, pour sa moitié sud, aux voiries et pour sa moitié nord, à l'habitat, aux services, aux équipements communautaires et aux voiries.

## ÜBERSETZUNG

## MINISTERIUM DER WALLONISCHEN REGION

## Ernennungen

Durch Erlaß der Wallonischen Regionalexekutive vom 5. Januar 1990 ist Herr Burton, Pierre, als Verwaltungssekretär, mit Wirkung vom 1. November 1989, endgültig ernannt.

Durch Erlaß der Wallonischen Regionalexekutive vom 5. Januar 1990 ist Herr Denis, Emmanuel, als Verwaltungssekretär, mit Wirkung vom 16. Oktober 1989, endgültig ernannt.